



République française
Commune de Souffelweyersheim
Arrondissement de Strasbourg-Ville
Département du Bas-Rhin

CONSEIL MUNICIPAL du lundi 30 mai 2022

Compte-rendu sommaire Publié le 01.06.2022

23/2022 – EMS – ACTUALISATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDE OUVERT ET PERENNE

Le Conseil Municipal,

APPROUVE

- *les modifications de la convention de groupement ouvert et pérenne (GOP) telles que décrites dans le rapport*

AUTORISE

- *Monsieur le Maire ou son représentant à signer la nouvelle version de la convention de groupement de commande ouvert et pérenne jointe en annexe.*

Adopté à l'unanimité

24/2022 – EMS : AVIS CONCERNANT LES PROJETS SUR L'ESPACE PUBLIC - AJUSTEMENT ET COMPLEMENT DU PROGRAMME 2022

Le Conseil Municipal,

- *ÉMET un avis favorable au du projet de délibération du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg relatif aux projets sur l'espace public pour la commune de Souffelweyersheim :*
 - *Ajustement du programme 2022 : Transport, Voirie, Signalisation statique et dynamique, Ouvrages d'art, Eau et Assainissement.*
 - *Complément du programme 2022.*
 - *Lancement, poursuite des études et réalisation des travaux.*

Adopté à l'unanimité

25/2022 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES PANNEAUX D'ENTREE DE VILLE EN LANGUE REGIONALE

Le Conseil Municipal,

Autorise M. le Maire ou son représentant à déposer auprès des instances concernées les demandes de subventions ouvertes pour ce type d'opération.

Adopté à l'unanimité

26/2022 - AFFAIRES DU PERSONNEL : RAPPORT ANNUEL 2021 SUR L'OBLIGATION D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPES

Le Conseil Municipal,

➤ *PREND ACTE du rapport annuel 2021 portant sur l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés.*

A l'unanimité

27/2022 – AFFAIRES DU PERSONNEL : CREATION D'EMPLOIS 2022 - COMPLEMENT

Le Conseil Municipal,

DECIDE

- *De créer les emplois tels qu'ils figurent dans le tableau joint en annexe.*
- *De modifier en conséquence le tableau des effectifs 2022 ;*

PRECISE

- *Que les crédits correspondants figurent au Budget Primitif 2022.*

Adopté à l'unanimité

28/2022 – AFFAIRES DU PERSONNEL : FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL ET DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE AU COMITE SOCIAL TERRITORIAL ET DECISION QUANT AU RECUEIL DE L'AVIS DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE

Le Conseil Municipal,

DECIDE

1. De créer un Comité Social Territorial local.
2. De fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 4, et un nombre égal de nombre de représentants suppléants.
3. De maintenir le paritarisme numérique au Comité social territorial en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel.
4. D'autoriser le recueil de l'avis des représentants de la collectivité.
5. De procéder au vote à l'urne

Adopté à l'unanimité

29/2022 - AFFAIRE DU PERSONNEL – MODIFICATION DE COEFFICIENT D'EMPLOI

Le Conseil Municipal,

DECIDE

- *La suppression, à compter du 1^{er} septembre 2022, d'un emploi permanent à temps non complet (29,95/35^{ème}) d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe.*
- *De la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet (21,85/35^{ème}) d'un agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe.*

Adopté à l'unanimité

30/2022 - AFFAIRE DU PERSONNEL – PLAN DE FORMATION 2022-2024

Le Conseil Municipal,

DECIDE

- D'approuver le plan de formation tel qu'il a été validé par le Comité technique

Adopté à l'unanimité